



NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

FIA de droit français

FCPE AVENIR OBLIGATAIRE

Rapport annuel

du 31/12/2022 au 29/12/2023

Conseil de surveillance



Présentation des intervenants

Société de gestion

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

N° d'Agrément AMF GP-90-009 - N° RCS PARIS 329 450 738

43 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

Teneur de comptes conservateur de parts

NATIXIS INTEREPARGNE

N° RCS PARIS 692 012 669

59 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

Dépositaire

CACEIS BANK

N° RCS PARIS 692 024 722

12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex

Commissaire aux comptes

MAZARS

61, rue Henri Regnault - 92075 Paris La Défense Cedex

Délégataire comptable

CACEIS FUND ADMINISTRATION

N° RCS PARIS 420 929 481

12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex

Contacts

Fructi Ligne : 02 31 07 74 00 (Coût d'un appel téléphonique non surtaxé)

Ce document annuel est établi sous la responsabilité de la société de gestion, Natixis Investment Managers International.



Sommaire

	Page
1. Rapport de Gestion	4
a) Politique d'investissement	4
■ Environnement économique	
■ Evolution des marchés	
■ Politique de gestion	
b) Informations sur l'OPC	13
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR en EUR	
■ Accès à la documentation	
c) Informations sur les risques	14
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Effet de levier	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)	16
2. Engagements de gouvernance et compliance	17
3. Frais et Fiscalité	27
4. Certification du Commissaire aux comptes	28
5. Comptes de l'exercice	33
6. Annexe(s)	53



1. Rapport de Gestion

a) Politique d'investissement

■ Environnement économique

Après la résurgence du risque géopolitique en Europe, l'accélération de l'inflation et le resserrement des politiques monétaires de l'année précédente, l'année 2023 a été marquée par une lente désinflation accompagnée d'espoirs de détente des taux directeurs des banques centrales alors que la croissance économique demeurait dynamique aux Etats-Unis, s'essouffait en Europe et se reprenait très graduellement en Chine.

En mars, la découverte de la fragilité extrême de plusieurs banques régionales américaines a suscité ponctuellement des inquiétudes sur la stabilité du système financier aux Etats-Unis mais également en Europe. Au début du 4^{ème} trimestre, l'aggravation de la situation au Proche-Orient a ravivé des craintes de conflit régional majeur.

En dépit de la multiplication des risques économiques et géopolitiques, les grandes banques centrales occidentales ont maintenu des politiques restrictives sur l'ensemble de la période. Néanmoins, l'inflexion surprise de la communication de la Réserve Fédérale dans un sens accommodant en fin d'année a provoqué un fort repli des taux de rendement souverains de part et d'autre de l'Atlantique en novembre et en décembre après que ceux-ci s'étaient tendus, atteignant des plus hauts en octobre.

Ainsi, l'indice Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 ans s'est apprécié de 6,09% au cours de l'exercice.

En l'absence de récession, soutenus par des perspectives de reprise de la croissance des résultats et la montée d'anticipations d'assouplissement des politiques monétaires, les marchés d'actions ont été bien orientés en 2023. Les indices MSCI des grands marchés d'actions développés et émergents, exprimés en euro, ont enregistré de fortes hausses : Europe +15,83% et Monde, émergents inclus, hors Europe +18,48%.

Dans le sillage des engagements réitérés en décembre 2022 de poursuivre sans relâche le resserrement de leurs politiques monétaires face à une inflation jugée élevée et persistante, les banques centrales américaine et européenne ont relevé comme prévu leurs taux directeurs en février. Cependant, dès la fin de la première semaine de mars, l'annonce de trois faillites de banques régionales américaines va provoquer un vent de panique sur le secteur bancaire et peser sur les anticipations d'évolution de la politique monétaire non seulement aux Etats-Unis mais également en Europe. Aux Etats-Unis, la prise de contrôle par le FDIC des trois établissements en péril et l'adoption de mesures exceptionnelles garantissant la totalité des dépôts non-assurés a permis de prévenir une contagion et de stabiliser le système bancaire local. Dans ce contexte, le 22 mars, la Réserve Fédérale a pu ajouter, comme anticipé, 25 points de base à la fourchette de taux cible des Fed Funds.

En Europe, la BCE a remonté ses taux directeurs de 50 points de base dès le 16 mars, comme pré-annoncé en février, afin de contenir une inflation toujours préoccupante, malgré les tensions sur le secteur bancaire européen dans le sillage des inquiétudes sur les établissements américains. L'onde de choc a particulièrement fragilisé Crédit Suisse, banque mondiale de premier plan en cours de restructuration, après des déclarations de son premier actionnaire qui ont semé le trouble en excluant tout soutien additionnel. Face aux risques qu'une insolvabilité de l'établissement ferait peser sur l'économie suisse et la finance globale, les autorités helvétiques ont œuvré à son rachat express le 19 mars par UBS, l'autre grande banque locale, en bien meilleure situation financière.



1. Rapport de Gestion

La crise de confiance a cependant continué de se propager en zone euro, conduisant la BCE à communiquer sur la solidité des bilans, les niveaux élevés de fonds propres et de liquidité des banques européennes. Les craintes se sont graduellement apaisées fin mars à l'image du recul de la volatilité. Les inquiétudes sur la situation financière de certaines banques régionales américaines ne sont pas retombées, avec la saisie d'un nouvel établissement après une fuite de dépôts massive début mai. Néanmoins, la fragilité du bilan de la banque en faillite était connue et les risques de contagion ont été contenus grâce à l'intervention des autorités.

Tandis que les prévisions de croissance aux Etats-Unis pour 2023 ont été nettement révisées en hausse sous l'effet d'une consommation soutenue par la solidité du marché du travail et d'un investissement bénéficiant des incitations fiscales de l'administration Biden, en Europe, les perspectives pour l'année en cours ont été revues de façon beaucoup plus limitée compte tenu de la multiplication de signaux de fragilité. En zone euro notamment, au vu des indicateurs avancés PMI, la situation a semblé se détériorer dans les services dans le courant de l'été tandis que l'activité est restée déprimée au sein du secteur manufacturier, en particulier en Allemagne en l'absence d'une reprise marquée de la demande en provenance de Chine, pays dont la croissance a continué de décevoir.

L'inflation sous-jacente a poursuivi sa lente décélération de part et d'autre de l'Atlantique dans le courant de l'été, tandis que les cours du pétrole se sont repris sous l'effet d'une diminution de l'offre par les pays producteurs de l'OPEP+, suscitant des inquiétudes de remontée de l'inflation. En septembre, la BCE a procédé à une nouvelle hausse de ses taux directeurs de 25 points de base en ligne avec les attentes. Inversement, la Réserve Fédérale a maintenu inchangée la fourchette de taux cible des Fed Funds. En revanche, dans sa communication du 20 septembre, la banque centrale américaine est restée focalisée sur le risque inflationniste, avec une économie toujours dynamique, nécessitant, selon elle, de conserver des taux directeurs à la fois plus élevés et pendant une période plus longue qu'attendu jusqu'alors. Ces perspectives, suggérant une poursuite du resserrement monétaire outre-Atlantique au 4^{ème} trimestre, ont pesé sur les marchés obligataires et sur les marchés d'actions internationaux fin septembre et en octobre.

Début novembre, la Réserve Fédérale a maintenu ses taux directeurs inchangés en soulignant que la remontée des taux d'intérêt à long terme des derniers mois, susceptible de peser sur la demande, avait réduit le besoin de procéder à un resserrement monétaire supplémentaire. La banque centrale de Washington a surpris favorablement les investisseurs en indiquant dès le 13 décembre que le plus haut des taux directeurs avait probablement été atteint et que le repli de l'inflation permettait d'envisager la possibilité d'une inflexion de la politique monétaire en 2024. Les membres de la Réserve Fédérale ne projetaient alors plus de hausse du taux des Fed Funds, comme c'était encore le cas en septembre, et laissaient entrevoir trois baisses de 0,25% en 2024 contre deux précédemment. Les marchés de taux, qui reflétaient préalablement des anticipations de quatre détentes de cette ampleur en 2024, dont la première dès le mois de mai, ont accentué ces attentes à six mouvements de baisse à partir de mars.

En Europe, face à une croissance économique atone, la BCE a maintenu ses taux directeurs inchangés au cours du dernier trimestre, pour la première fois depuis juillet 2022. L'Institut de Francfort a procédé à une pause afin d'évaluer les effets du durcissement monétaire passé, dont 200 points de base au cours de l'année 2023 et 450 points de base depuis juillet 2022, sur l'activité et l'inflation. En décembre, l'éventualité d'une détente des taux n'a pas été discutée par le conseil des gouverneurs selon la Présidente Lagarde, contrairement à la Réserve Fédérale.



1. Rapport de Gestion

Les cours du pétrole, qui avaient ponctuellement rebondi début octobre sur la résurgence du risque géopolitique au Proche-Orient, ont poursuivi leur décrue au 4^{ème} trimestre, en l'absence de propagation du conflit dans la région et compte tenu de signaux de modération de la demande globale.

Le lent recul de l'inflation sous-jacente souligné par les autorités monétaires, notamment aux Etats-Unis, a contribué aux tensions sur les marchés de taux d'intérêt jusqu'en octobre.

Dès novembre, le changement de ton, plus accommodant, de la Réserve Fédérale a permis une nette détente des taux de rendement obligataires de part et d'autre de l'Atlantique, même si la communication de la BCE a conservé un biais restrictif. Par ailleurs, le statu quo monétaire de la Banque du Japon en décembre a été bien accueilli.

Sur le marché des emprunts d'états à 10 ans, le rendement du T-Note américain a terminé l'année 2023 à 3,88%, au même niveau que fin décembre 2022, après avoir progressé pendant l'été et s'être hissé à près de 5% fin octobre. Compte tenu du décalage conjoncturel entre les Etats-Unis et l'Europe, les rendements des dettes souveraines de la zone euro ont atténué les mouvements de l'obligation américaine de référence. Au 29 décembre, le rendement du Bund allemand s'est établi à 2,02% (-0,55% sur un an) et celui de l'OAT française à 2,56% (-0,56%). L'écart de rendement entre l'Italie et l'Allemagne s'est resserré de 47 points à 168 points de base. Sur l'ensemble de l'année 2023, l'indice Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 ans, de maturité plus courte et moins sensible, s'est apprécié de 6,09%. Les composantes Souverains et Entreprises de cet indice ont progressé de, respectivement, 5,39% et 7,77%.

Alors que le ralentissement économique s'était avéré moins prononcé qu'escompté en fin d'année 2022 aux Etats-Unis et en Europe, que la crise de l'énergie avait pu être contenue en Europe et que la Chine avait commencé à rouvrir son économie, les marchés d'actions ont été bien orientés au 1^{er} trimestre (indices exprimés en euros : MSCI Europe +8,61% et MSCI Monde, émergents inclus, hors Europe +4,78%), malgré la forte remontée de l'aversion pour le risque en mars qui a pénalisé particulièrement les places boursières les plus exposées au secteur bancaire.

Dans le courant du 2^{ème} trimestre, les indices des grands marchés d'actions développés et émergents se sont de nouveau inscrits en hausse, tirés notamment par la dissipation des inquiétudes sur le système bancaire et la bonne tenue des valeurs américaines du secteur technologique (MSCI Europe +2,31% et MSCI Monde, émergents inclus, hors Europe +6,41%).

Au 3^{ème} trimestre, les incertitudes sur l'évolution de l'inflation et des politiques monétaires ont pesé sur les marchés d'actions (MSCI Europe -2,06% et MSCI Monde, émergents inclus, hors Europe -0,15%). Au 4^{ème} trimestre, la montée des anticipations de détente des taux directeurs aux Etats-Unis et en Europe et d'atterrissage en douceur de l'économie américaine a soutenu les bourses d'actions qui ont fini l'année à des niveaux proches de leurs plus hauts de l'exercice (MSCI Europe +6,44% et MSCI Monde, émergents inclus, hors Europe +6,42%).

L'indice des pays émergents a pâti d'une reprise post-Covid décevante de l'économie chinoise, dont le secteur immobilier est apparu très fragilisé, et de l'absence d'adoption de mesures de relance significatives par les autorités de Pékin.



1. Rapport de Gestion

Par conséquent, les indices MSCI des grands marchés d'actions développés et émergents, exprimés en euro, ont enregistré des hausses sur l'ensemble de l'année 2023 : Europe +15,83% (dont zone euro +18,78% et Europe hors zone euro +12,94%) et Monde, émergents inclus, hors Europe +18,48% (dont Etats-Unis +22,21%, Japon +16,24% et Emergents +6,11%).

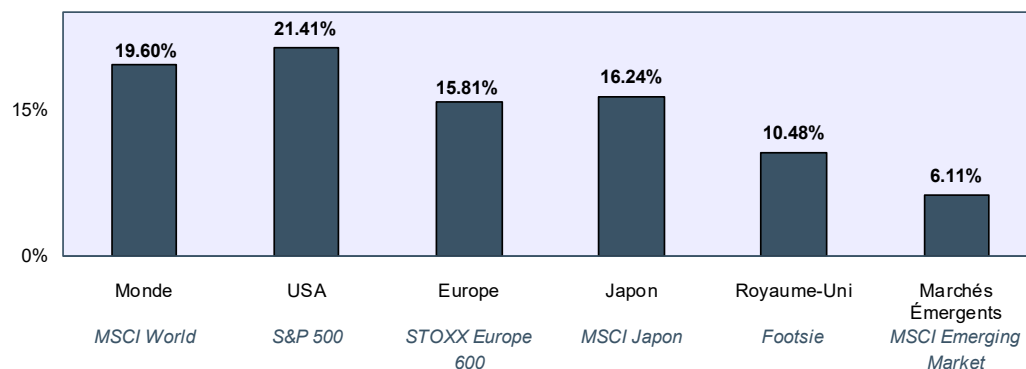


1. Rapport de Gestion

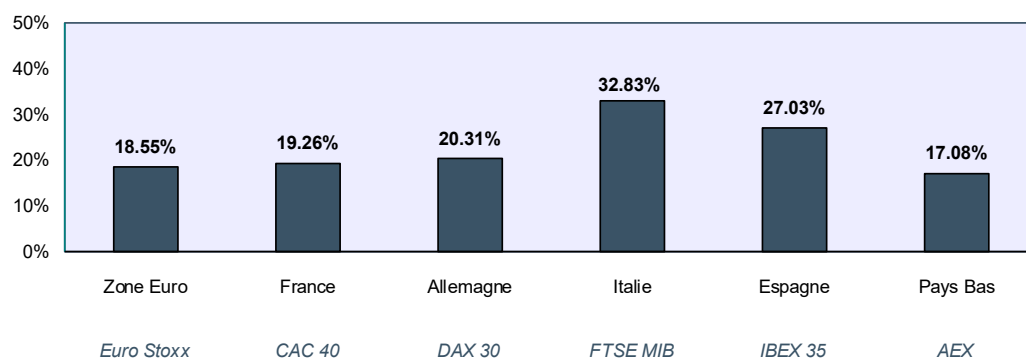
■ Evolution des marchés

■ Actions

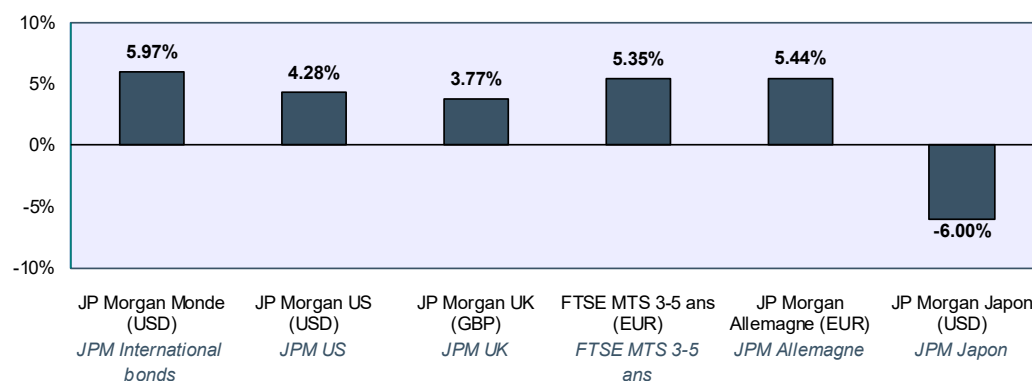
Du 30/12/2022 au 29/12/2023



Les performances sont calculées en euros, dividendes nets réinvestis



■ Obligations



Les performances sont calculées au cours de clôture

■ Monétaire

Taux interbancaire 3 mois	29/12/2023 (en %)	30/12/2022 (en %)
Zone Euro	3.91	2.13
Royaume-Uni	5.32	3.87
USA	5.59	4.77
Japon	0.08	0.06



1. Rapport de Gestion

■ Politique de gestion

Après une année 2022 catastrophique pour les performances obligataires où les banques centrales afin de lutter contre une inflation galopante ont relevé leurs taux de 425 points de base aux Etats-Unis et 250 points de base en Europe sur la période, l'année 2023 était attendue comme l'année de l'accalmie sur les marchés obligataires, alimentée par la décélération déjà perceptible de l'inflation au sein des principales économies, et par conséquent par l'anticipation de la fin de cycle de hausse de taux. Ce n'est toutefois qu'en toute fin d'année que ce scénario optimiste aura pris de l'ampleur.

Début 2023, les banques centrales américaine et européenne ont continué de relever leurs taux directeurs en février. Cependant, dès la fin de la première semaine de mars, l'annonce de trois faillites de banques régionales américaines va provoquer un vent de panique sur le secteur bancaire et peser sur les anticipations d'évolution de la politique monétaire. Aux Etats-Unis, la prise de contrôle par le FDIC des trois établissements en péril et l'adoption de mesures exceptionnelles garantissant la totalité des dépôts a permis de prévenir une contagion et de stabiliser le système bancaire. La Réserve Fédérale a ainsi pu monter ses taux de 25 points de base. En Europe, la BCE a remonté ses taux directeurs de 50 points de base le 16 mars du fait d'une inflation toujours préoccupante. Face aux risques qu'une insolvabilité de Crédit Suisse ferait peser sur l'ensemble du secteur, les autorités helvétiques ont œuvré à son rachat express le 19 mars par UBS.

La diminution progressive des inquiétudes liées à la crise bancaire de mars et la poursuite de la résilience de l'économie américaine ont conduits les investisseurs à rehausser les anticipations de hausse de taux de la part des banques centrales. En effet, face à des chiffres d'inflation qui restaient élevés les banquiers centraux ont continué leurs mouvements de hausses sur le deuxième trimestre. Ainsi la FED a monté ses taux de 0,25% le 3 mai pour faire une pause en juin tout en prévenant que de nouveaux mouvements de hausses n'étaient pas exclus. La BCE a elle procédé à deux mouvements de hausse de 0,25% sur le trimestre avec une nouvelle hausse attendue en juillet. Sur les marchés obligataires, les taux de rendement des dettes souveraines à 10 ans ont de nouveau progressé. Alors que les prévisions de croissance aux Etats-Unis pour 2023 ont été nettement révisées en hausse sous l'effet d'une consommation soutenue par la solidité du marché du travail et d'un investissement bénéficiant des incitations fiscales de l'administration Biden, en Europe, les perspectives pour l'année en cours ont été revues de façon plus limitée compte tenu de la multiplication de signaux de fragilité. En zone euro notamment, au vu des indicateurs avancés PMI, la situation a semblé se détériorer dans les services depuis le début de l'été tandis que l'activité est restée déprimée au sein du secteur manufacturier, en particulier en Allemagne en l'absence d'une reprise marquée de la demande en provenance de Chine, pays dont la croissance a continué de décevoir.

Bien que l'inflation sous-jacente ai poursuivi sa lente décélération de part et d'autre de l'Atlantique durant l'été, les banques centrales américaine et européenne ont relevé en juillet de 25 points de base leurs taux directeurs, comme anticipé par les investisseurs. En septembre, la BCE a procédé à une nouvelle hausse de ses taux directeurs de 25 points de base en ligne avec les attentes, face à une inflation sous-jacente toujours présentée comme élevée et persistante. Inversement, la Réserve Fédérale a maintenu inchangée la fourchette de taux cible des Fed Funds. En revanche, dans sa communication du 20 septembre, la banque centrale américaine est restée focalisée sur le risque d'inflation, avec une économie toujours dynamique, nécessitant, selon elle, de conserver des taux directeurs à la fois plus élevés et pendant une période plus longue qu'attendu jusqu'alors. Ces perspectives, suggérant une poursuite du resserrement monétaire outre-Atlantique au 4^{ème} trimestre, ont pesé sur les marchés obligataires.



1. Rapport de Gestion

Aux Etats-Unis, la croissance du PIB au 3^{ème} trimestre est ressortie plus forte qu'attendu à 4,9% en rythme annualisé dans la première estimation, en accélération après +2,1% au 2^{ème} trimestre, soit la progression la plus rapide depuis 2021, malgré le resserrement monétaire de la Réserve Fédérale.

Comme attendu, la BCE a maintenu ses taux directeurs inchangés lors de son comité de politique monétaire du 26 octobre, pour la première fois depuis juillet 2022. L'Institut de Francfort a procédé à une pause afin d'évaluer les effets du durcissement monétaire passé sur l'activité et l'inflation. Même si cette dernière s'est infléchie, la BCE a réitéré qu'elle pourrait rester trop élevée pendant une période trop longue. Face à une économie américaine toujours dynamique, aux tensions sur les coûts de l'énergie et au risque de résurgence de l'inflation, les taux de rendement obligataires ont été à nouveau particulièrement volatiles. En novembre, la Réserve Fédérale a maintenu ses taux directeurs inchangés en soulignant que la remontée récente des taux d'intérêt à long terme, susceptible de peser sur la demande, avait réduit le besoin de procéder à un resserrement monétaire supplémentaire. A l'occasion de sa dernière réunion le 13 décembre, la Réserve Fédérale a surpris favorablement les investisseurs en soulignant que le plus haut des taux directeurs (soit 5,25%-5,50%) avait probablement été atteint et que le repli de l'inflation permettait d'envisager la possibilité d'une inflexion de la politique monétaire l'an prochain. Les membres de la banque centrale de Washington ne projetaient en effet plus de hausse du taux des Fed Funds, comme c'était encore le cas en septembre, et laissaient entrevoir trois baisses de 0,25% en 2024 contre deux précédemment. Les marchés de taux, qui reflétaient préalablement des anticipations de quatre détentes de cette ampleur en 2024, dont la première dès le mois de mai, ont accentué ces attentes à six mouvements de baisse à partir de mars.

En Europe, l'éventualité d'une détente des taux directeurs de la BCE (taux de facilité de dépôt à 4% en fin d'année) n'a pas été discutée selon la Présidente Lagarde lors du conseil des gouverneurs dont les conclusions ont été rendues publiques le 14 décembre. Le changement de ton, plus accommodant, de la Réserve Fédérale a permis une nette détente des taux de rendement obligataires de part et d'autre de l'Atlantique, même si la communication de la BCE a conservé un biais restrictif.

Au 30 décembre 2023, le taux de rendement du T-Note américain à 10 ans après avoir atteint un pic à 5% mi-octobre est revenu à 3,88% soit exactement le même niveau qu'en début d'année. Sur les marchés cœurs de la zone euro, les rendements ont continué d'évoluer dans le sillage de l'obligation américaine de référence. Au 29 décembre, le rendement du Bund allemand s'est établi à 2,02% contre 2,57% fin 2022 et celui de l'OAT française à 2,56% (versus 3,12% fin 2022). L'écart de rendement entre l'Italie et l'Allemagne s'est resserré à 168 points de base contre 214 points en début d'année.

Sur l'ensemble de l'exercice, en dépit de la poursuite de la normalisation des politiques monétaires, le signal donné en fin d'année d'un pic probable sur les taux a déclenché une quête de rendement et l'année s'est ainsi achevée dans un contexte d'euphorie sur les marchés financiers, assortie d'une performance significative des indices obligataires sur les deux derniers mois. Notre principal indice de référence le FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5 ans s'est inscrit en hausse de 5,35%, l'indice Barclays Euro Corporate a gagné 8,19%. Le BofA Euro high yield des obligations à haut rendement a performé de 12,24%. Celui des obligations internationales JPM Global bond index a progressé de 3,52% enfin l'indice des obligations émergentes a gagné 8,43%.

En termes d'allocation, partant d'une large sous-sensibilité sur les obligations, ce qui avait permis de partiellement protéger les performances du portefeuille l'année précédente, le principal mouvement que nous avons effectué en 2023 a été de renforcer, très progressivement, nos investissements obligataires : achat de taux à moyen-long terme, contre vente de titres courts. Nous avons ainsi profité de la décote, par suite de la chute des prix de 2022 ; et avons capitalisé sur les taux des rendements nettement supérieurs offerts sur le marché.



1. Rapport de Gestion

Dans la poche des obligations souveraines, les deux principaux fonds qui composent la poche : Ostrum SRI Obli Euro 3-5 ans et l'Ossiam Euro government Bond 3/5 ans ont cette année réalisé une performance légèrement inférieure à leur benchmark : respectivement 4,94% et 5,13% contre 5,35 % pour l'indice. Afin de piloter progressivement la sensibilité du portefeuille, remontée de 0,70 à 1,06 en fin de période, nous avons implémenté progressivement le fonds Mirova Euro green and Sustainable bond fund qui a réalisé une performance de 8,34% sur l'année.

Concernant les obligations d'entreprises, nous sommes restés très prudents la majeure partie de l'année craignant une remontée des spreads de crédits défavorables à la classe d'actif en cas de matérialisation du scénario central privilégiant une entrée en récession inévitable en raison des violentes hausses de taux des banques centrales. Ce scénario très consensuel a finalement été déjoué puisqu'en fin de période l'inflation est en voie d'être maîtrisée sans hausse majeure du chômage ni compression des marges des entreprises qui ont globalement réussi à répercuter la hausse des coûts unitaires dans leurs prix de vente. La prudence nous a conduit à rester neutre sur la classe d'actif à 20% comme le benchmark. En fin de période toutefois, la perspective inespérée en début d'année d'un « atterrissage en douceur », c'est-à-dire une maîtrise de l'inflation sans entrée en récession nous a conduit à renforcer jusqu'à 23% de l'actif net les obligations de crédit.

Concernant les obligations d'entreprises, les deux principaux sous-jacents retenus ont délivré respectivement : Ostrum SRI crédit Euro 8,49% et Mirova Euro green and sustainable corporate bond 8,06% contre 8,19% pour l'indice des obligations d'entreprise.

Contrairement à l'année passée où aucune diversification n'avait apporté de la valeur ajoutée au portefeuille, cette fois-ci, deux des trois « moteurs de diversification » du fonds ont pleinement joué leur rôle en apportant de la surperformance :

La poche de 5% sur les obligations high yield a été maintenue toute l'année autour de 5% au même niveau que le benchmark. Le sous-jacent Ostrum Euro high income fund a réalisé une performance de 11,56% proche de son indice (12,24%). Progressivement à partir du mois d'août, nous avons arbitré ce fonds au profit du Mirova Euro High yield green and sustainable bond en raison de la bascule du FCPE en article 8 à compter du mois de septembre.

La poche des obligations émergentes a été franchement surpondérée autour de 7,5% contre 5% pour l'indice. La performance du sous-jacent Ostrum global emerging bond a été de 9,30% contre 8,43% pour son indice. Nous avons initié à hauteur de 2% une diversification sur la dette émergente en devise locale via un tracker ETF l'iShares JP Morgan EM local government bond qui a réalisé une performance de 8,22%.

En revanche, la poche des obligations internationales réduite de 11% en début d'année à 10% ensuite a moins performé que le cœur de portefeuille. Le tracker ETF global government bond a réalisé une performance de 3,85% sur l'année contre 3,52% pour son indice.



1. Rapport de Gestion

Avec la continuité en 2023 du resserrement de la politique monétaire par la BCE initiée en 2022, le fonds Ostrum SRI money plus utilisé dans le portefeuille pour les placements monétaires a réalisé une performance nettement positive de 3,41% sur l'année pour un poids de détention en fin d'année de 1,5%.

Sur l'ensemble de l'exercice, la performance de votre fonds est de 5,34% contre 6,25% pour son indice de référence.

Part	Performance nette	Performance bench
QS0004080857 (I C EUR)	5,345 %	6,248 %
FR0013531001 (E6 C EUR)	4,832 %	6,248 %

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



1. Rapport de Gestion

b) Informations sur l'OPC

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OSTRUM SRI MONEY PLUS IC	18 745 801,29	21 023 865,39
OSTRUM SRI EURO BONDS 3-5 PART I	6 797 791,90	9 696 313,98
ISHARES EURO GOVERNMENT BOND 3-5	1 325 430,12	12 271 283,73
MIR EUR GREEN SUST BD FD SI EUR CAP	10 655 840,00	2 188 225,00
MULTI-UNITS LUXEMBOURG - Lyxor Euro Government Bond 7-10Y (D	7 878 260,24	3 952 394,70
OSTRUM SRI CREDIT EURO I	502 629,38	8 326 943,18
MIR EUR GRE SUST CORP BD FD SI/A EUR	7 371 811,00	1 207 819,50
OSTRUM SRI CREDIT EURO SI	8 557 476,17	0,00
OSTRUM EURO HIGH INC-N1AEUR	513 050,00	7 358 002,00
Xtrackers II Global Government Bond UCITS ETF DHD	2 824 046,47	4 307 744,26

■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : ClientServicingAM@natixis.com



1. Rapport de Gestion

c) Informations sur les risques

■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

■ Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 99,85%.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 100,00%.

Levier Brut :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions, y compris des dérivés qui sont convertis en équivalent sous-jacent qu'ils soient en couverture ou en exposition, et en excluant la trésorerie et ses équivalents.

Levier en engagement (net) :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions après conversion en équivalent sous-jacent des dérivés et prise en compte des accords de compensation et/ou couverture. Un résultat inférieur ou égal à 100% indique l'absence de levier du fonds.

■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

■ Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion.

■ Gestion des liquidités

La société de gestion de portefeuilles a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scénarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.



1. Rapport de Gestion

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de gestion employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation du fonds, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



1. Rapport de Gestion

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

La prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement est explicitée en détail dans le pre-contractual document annexé au prospectus du fonds.

Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.



2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr/resources/politique-selection-des-intermediaires>.

■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr/resources/natixis-investment-managers-international-rapport-sur-l'exercice-des-droits-de-vote>.

■ Politique de rémunération

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.



2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.



2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs.

Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un process de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1^{er} euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1^{er} euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation¹ :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
 - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
 - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.

¹ Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



2. Engagements de gouvernance et compliance

o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2023* : 26 475 811 €

Rémunérations variables attribués au titre de 2023 : 9 380 558 €

Effectifs concernés : 336

**Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2023*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2023 : 5 818 749 €

- Cadres supérieurs : 2 777 750 €

- Membres du personnel : 3 040 999 €

Effectifs concernés : 32



3. Frais et Fiscalité

■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet :

<http://www.im.natixis.com>.

■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.



4. Rapport du commissaire aux comptes

FCPE AVENIR OBLIGATAIRE

43 avenue Pierre MENDES France
75013 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts du FCPE AVENIR OBLIGATAIRE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) AVENIR OBLIGATAIRE relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCPE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCPE ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCPE.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCPE à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique

**Bertrand
DESPORTES** 
Signé numériquement par Bertrand
DESPORTES
DN : cn=Bertrand DESPORTES, c=FR,
o=MAZARS, ou=0002 784824153,
email=bertrand.desportes@mazars.fr
Date : 04.06.2024

Bertrand DESPORTES



5. Comptes de l'exercice

a) Comptes annuels

■ BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	130 472 852,81	130 446 534,48
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	130 472 852,81	130 442 094,48
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	130 472 852,81	130 442 094,48
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	4 440,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	4 440,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	186 205,02	400 318,69
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	186 205,02	400 318,69
COMPTES FINANCIERS	127 779,75	458 234,46
Liquidités	127 779,75	458 234,46
TOTAL DE L'ACTIF	130 786 837,58	131 305 087,63



5. Comptes de l'exercice

■ BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	133 294 647,68	131 678 535,29
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-2 429 138,52	-191 040,84
Résultat de l'exercice (a,b)	-188 229,18	-295 604,04
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	130 677 279,98	131 191 890,41
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	4 440,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	4 440,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	4 440,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	109 557,60	108 757,22
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	109 557,60	108 757,22
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	130 786 837,58	131 305 087,63

(a) Y compris comptes de régularisation.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.



5. Comptes de l'exercice

■ HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 0323	0,00	1 265 040,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		



5. Comptes de l'exercice

■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	7 596,38	722,17
Produits sur actions et valeurs assimilées	329 490,89	287 563,16
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	337 087,27	288 285,33
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	1 622,40
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	0,00	1 622,40
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	337 087,27	286 662,93
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	532 026,28	607 256,04
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	0,00	0,00
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	-194 939,01	-320 593,11
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	6 709,83	24 989,07
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	-188 229,18	-295 604,04



5. Comptes de l'exercice

b) Comptes annuels - Annexes comptables

1. Règles et méthodes comptables

PRÉAMBULE

La clôture de l'exercice comptable est réalisée systématiquement le dernier jour de Bourse du mois de décembre. Pour 2023, il s'agit du 29 décembre.

L'exercice couvre la période du **31 décembre 2022 au 29 décembre 2023**.

Les comptes annuels sont présentés pour cet exercice, sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01, modifié.

RÈGLES ET METHODES COMPTABLES

1 – Présentation

Les comptes annuels comprennent le bilan, les engagements hors bilan, le compte de résultat et l'annexe. Celle-ci expose les règles et méthodes comptables utilisées pour établir les comptes et donne des compléments d'information sur ces comptes.

2 - Règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation utilisées, si nécessaire, sont les suivantes :

- Les **valeurs mobilières** négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au prix du marché. Le prix du marché retenu est le cours de clôture du jour de la valorisation, ou le dernier cours connu à cette date. Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation, sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les **valeurs étrangères** détenues sont évaluées sur la base de leur cours sur la place boursière où elles ont été acquises ; l'évaluation en euros est alors obtenue en retenant les parités de change euro/devise fixées à Paris le jour du calcul de la valeur liquidative.
- Les **valeurs d'entreprise non cotées** sont évaluées de la manière suivante :
 - ⇒ pour les obligations et les titres de créance : au nominal majoré des intérêts courus non échus, le contrat d'émission comportant l'engagement de la société émettrice de racheter les titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande de la société de gestion ;
 - ⇒ pour les parts sociales ou actions : en fonction des informations communiquées par l'entreprise sur la base de la méthode d'évaluation décrite par le règlement ; cette méthode fait l'objet d'une validation périodique par un expert indépendant. La valorisation est validée annuellement par le commissaire aux comptes de l'entreprise.
- Les **OPC** sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.



5. Comptes de l'exercice

- Les **titres de créances négociables (TCN)** sont évalués à la valeur de marché :

En l'absence de transactions significatives, une méthode actuarielle est appliquée : les taux retenus sont ceux des émissions de titres équivalents affectés de la marge de risque liée à l'émetteur. Cette marge doit être corrigée en fonction des risques de marché (taux, émetteur, ...).

Les titres de créance négociables d'une durée résiduelle inférieure à trois mois, c'est-à-dire dont la durée à l'émission :

- a) est inférieure ou égale à trois mois,
- b) est supérieure à trois mois mais acquis par le FCPE trois mois ou moins de trois avant l'échéance du titre,
- c) est supérieure à trois mois, acquis par le FCPE plus de trois mois avant l'échéance du titre, mais dont la durée de vie restant à courir, à la date de détermination de la valeur liquidative devient égale ou inférieure à trois mois, peuvent être évalués de façon linéaire ; c'est-à-dire en étalant sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition (cas a) ou la valeur de marché (cas b et c) et la valeur de remboursement.

- Les **titres reçus en pension** sont maintenus à la valeur du contrat.
- Les **titres donnés en pension** sont évalués à leur valeur de marché.
- Les **prêts et emprunts de titres** sont évalués à leur valeur de marché.
- Les **opérations à terme ferme et conditionnelles** sont effectuées sur les marchés réglementés et sont évaluées au prix du marché.
- Pour les **engagements hors bilan** : les instruments à terme ferme sont présentés à la valeur nominale et les instruments à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.
- Les **intérêts courus sur obligations** sont calculés au jour de l'établissement de la valeur liquidative.
- Les **intérêts** sont comptabilisés coupon encaissé.
- Les **achats et ventes de titres** sont comptabilisés frais exclus.
- Les **sommes distribuables** sont capitalisées.



5. Comptes de l'exercice

3 - Frais de fonctionnement et de gestion, commissions

1. Pour la part I :

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
1	Frais de gestion financière	Actif net	0,31% (TTC) l'an de l'actif net	FCPE
2	Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	0,10% TTC, taux maximum ¹	FCPE
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Commissions de gestion indirectes : 2,10% (TTC) maximum l'an	FCPE
4	Commissions de mouvement	Prélevées sur chaque transaction	Obligations : 0,04%	Néant
5	Commission de surperformance	Actif net	Néant	Néant

4. Pour la Part A1 :

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
1	Frais de gestion financière	Actif net	0,81% (TTC) l'an de l'actif net	FCPE
2	Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	0,10% TTC, taux maximum ¹	FCPE
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Commissions de gestion indirectes : 2,10% (TTC) maximum l'an	FCPE
4	Commissions de mouvement	Prélevées sur chaque transaction	Obligations : 0,04%	Néant
5	Commission de surperformance	Actif net	Néant	Néant



5. Comptes de l'exercice

6. Pour l'ensemble des parts :

Les frais de fonctionnement et de gestion sont perçus mensuellement. Les différents postes constituant ces frais sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative.

¹ Les frais de fonctionnements et de services (commissaire aux comptes, dépositaire, distribution, avocats) regroupent :

I. Tous frais d'enregistrement et de référencement des fonds

- Frais de référencement des OPC et publications des valeurs liquidatives pour l'information des investisseurs ;

En sont exclus : les frais de promotion du Fonds tels que publicité, événements clients, les rétrocessions aux distributeurs.

II. Tous frais d'information clients et distributeurs

- Frais de constitution et de diffusion des DIC/prospectus/règlement et reportings réglementaires ;
- Frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ;
- Information aux porteurs par tout moyen (publication dans la presse, autre) ;
- Information particulière aux porteurs directs et indirects : Lettres aux porteurs... ;
- Coût d'administration des sites internet ;

En sont exclues les lettres aux porteurs (LAP) dès lors qu'elles concernent les fusions, absorptions et liquidations.

III. Tous frais des données

- Coûts de licence de l'indice de référence utilisé par le Fonds ;
- Les frais des données utilisées pour rediffusion à des tiers (exemples : la réutilisation dans les reportings des notations des émetteurs, des compositions d'indices, des données,) ;
- Les frais résultant de demandes spécifiques de clients (exemple : une demande d'ajout dans le reporting de deux indicateurs extra-financiers spécifiques demandés par le client) ;
- Les frais des données dans le cadre de produits uniques qui ne peuvent être amortis sur plusieurs portefeuilles. Exemple : un fonds à impact nécessitant des indicateurs spécifiques ;
- Les frais d'audit et de promotion des labels (ex : label ISR, label Greenfin).

En sont exclus les frais de recherche dans le cadre du maintien du dispositif actuel des frais de recherche hors tableau d'affichage tel que décrit à l'annexe XIII de l'instruction 2011-21 et les frais des données financières et extra-financières à usage de la gestion financière (ex : *fonctions visualisation des données et messagerie de Bloomberg*).

IV. Tous frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.

- Frais de commissariat aux comptes ;
- Frais liés au dépositaire ;
- Frais liés aux teneurs de compte ;



5. Comptes de l'exercice

- Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable ;
- Frais d'audit ;
- Frais fiscaux y compris avocat et expert externe (récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local...);
- Frais juridiques propres à l'OPC ;
- Frais de garantie ;
- Frais de création d'un nouveau compartiment amortissables sur 5 ans.

V. Tous frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs

- Frais de mise en œuvre des reportings réglementaires au régulateur spécifiques à l'OPC (reporting MMF, AIFM, dépassement de ratios, ...);
- Cotisations Associations professionnelles obligatoires ;
- Frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils ;
- Frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales.

VI. Tous frais opérationnels

- Frais de surveillance de la conformité et de contrôle des restrictions d'investissement lorsque ces restrictions sont issues de demandes spécifiques de clients et spécifiques à l'OPC.

En sont exclus tous frais relatifs à l'acquisition et à la cession des actifs de l'OPC et les frais relatifs au contrôle des risques.

Le taux des frais effectivement constaté est mentionné chaque année dans le rapport de gestion.

Natixis Investment Managers International n'ayant pas opté pour le régime de la TVA, les frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion (hors honoraires du Commissaire aux Comptes) n'y sont pas actuellement assujettis

Frais de transaction :

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif, ainsi qu'aux acquisitions de titres effectués au moyen de sommes provenant soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du Fonds.

Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du Commissaire aux comptes s'est élevé à : 1 485,00€ T.T.C.
--



5. Comptes de l'exercice

■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	131 191 890,41	169 392 126,44
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	16 774 708,49	16 427 833,52
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-23 963 477,14	-39 030 011,41
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	265 669,43	2 343 817,16
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 969 693,71	-2 811 333,17
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	74 360,00	344 745,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-56 210,00	-12 180,00
Frais de transactions	-17 502,27	-13 333,80
Différences de change	170 177,44	11 210,81
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	9 406 736,34	-15 083 601,03
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	276 716,18	-9 130 020,16
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	9 130 020,16	-5 953 580,87
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-4 440,00	-56 740,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	4 440,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-4 440,00	-61 180,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-194 939,01	-320 593,11
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	-50,00 (**)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	130 677 279,98	131 191 890,41

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

(**) 30/12/2022 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00€.



5. Comptes de l'exercice

■ SOUSCRIPTIONS RACHATS^(*)

	29/12/2023	30/12/2022
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	16 774 708,49	16 427 833,52
Versements de la réserve spéciale de participation	2 775 713,70	3 483 727,12
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,00	0,00
Versement de l'intéressement	2 854 858,04	4 304 353,25
Intérêts de retard versés par l'entreprise (intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires	507 450,32	694 604,15
Abondements de l'entreprise	1 062 984,15	1 274 127,73
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	9 517 469,11	6 604 852,70
Transferts provenant d'un CET	24 616,44	15 100,47
Transferts provenant de jours de congés non pris	31 616,73	51 068,10
Distribution des dividendes	0,00	0,00
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	23 963 477,14	39 030 011,41
Rachats	15 100 760,75	20 058 322,57
Transferts à destination d'un autre OPC	8 862 716,39	18 971 688,84

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.



5. Comptes de l'exercice

■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	127 779,75	0,10
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN^(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	127 779,75	0,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	6 196,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	186 205,02
TOTAL DES CRÉANCES		186 205,02
DETTES		
	Rachats à payer	67 392,21
	Frais de gestion fixe	42 165,39
TOTAL DES DETTES		109 557,60
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		76 647,42

■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

• 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part AVENIR OBLIGATAIRE A1		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	32,5789	
Part AVENIR OBLIGATAIRE I		
Parts souscrites durant l'exercice	233 598,4995	16 774 708,49
Parts rachetées durant l'exercice	-334 672,2681	-23 963 477,14
Solde net des souscriptions/rachats	-101 073,7686	-7 188 768,65
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 754 845,6491	

• 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part AVENIR OBLIGATAIRE A1	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part AVENIR OBLIGATAIRE I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	29/12/2023
Parts AVENIR OBLIGATAIRE A1	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	26,17
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts AVENIR OBLIGATAIRE I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	532 000,11
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,41
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	29/12/2023
Garanties reçues par l'OPC	0,00
- dont garanties de capital	0,00
	0,00
Autres engagements reçus	0,00
Autres engagements donnés	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

• 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

• 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

• 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			111 538 207,07
	IE00BM990122	LOOMIS SAYLES SUSTAINABLE EURO CREDIT FUND Q A EUR	2 656 080,00
	LU1469472473	MIR EUR GREEN SUST BD FD SI EUR CAP	8 892 720,00
	LU2167020341	MIR EUR GRE SUST CORP BD FD SI/A EUR	13 384 644,00
	LU2478873263	MIROVA EURO HIGH YLD SUST EUR I NPF CAP	6 602 010,00
	LU2069380306	OSSIAM EUR GOV 3-5Y CAR RED	11 959 681,20
	LU1118021739	OSTRUM GLOBAL EMERGING BDS SI A HEUR CAP	6 767 830,00
	FR0014008CA3	OSTRUM SRI CREDIT EURO SI	14 401 923,76
	FR0011314798	OSTRUM SRI EURO BONDS 3-5 PART I	44 966 543,91
	FR0010885236	OSTRUM SRI MONEY PLUS IC	1 906 774,20
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			111 538 207,07



5. Comptes de l'exercice

■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-188 229,18	-295 604,04
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	-188 229,18	-295 604,04

	29/12/2023	30/12/2022
Part AVENIR OBLIGATAIRE A1		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-18,62	-21,51
Total	-18,62	-21,51

	29/12/2023	30/12/2022
Part AVENIR OBLIGATAIRE I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-188 210,56	-295 582,53
Total	-188 210,56	-295 582,53



5. Comptes de l'exercice

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 429 138,52	-191 040,84
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-2 429 138,52	-191 040,84

	29/12/2023	30/12/2022
Part AVENIR OBLIGATAIRE A1		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-56,43	-4,14
Total	-56,43	-4,14

	29/12/2023	30/12/2022
Part AVENIR OBLIGATAIRE I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-2 429 082,09	-191 036,70
Total	-2 429 082,09	-191 036,70



5. Comptes de l'exercice

■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	204 847 838,46	199 386 795,08	169 392 126,44	131 191 890,41	130 677 279,98
Part AVENIR OBLIGATAIRE A1 en EUR					
Actif net	0,00	0,00	487,80	2 888,31	3 027,87
Nombre de titres	0,00	0,00	4,9406	32,5789	32,5789
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	98,73294	88,65584	92,93960
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,00	0,00	1,62	-0,12	-1,73
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	-0,69	-0,66	-0,57
Part AVENIR OBLIGATAIRE I en EUR					
Actif net	204 847 838,46	199 386 795,08	169 391 638,64	131 189 002,10	130 674 252,11
Nombre de titres	2 591 178,0295	2 514 533,0909	2 162 616,6146	1 855 919,4177	1 754 845,6491
Valeur liquidative unitaire	79,05587	79,29376	78,32716	70,68679	74,46481
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,72	0,34	1,34	-0,10	-1,38
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,29	-0,24	-0,24	-0,15	-0,10



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM SRI CREDIT EURO SI	EUR	137,37783	14 401 923,76	11,02
OSTRUM SRI EURO BONDS 3-5 PART I	EUR	4 055,00001	44 966 543,91	34,41
OSTRUM SRI MONEY PLUS IC	EUR	18	1 906 774,20	1,46
TOTAL FRANCE			61 275 241,87	46,89
IRLANDE				
iShares J.P. Morgan EM Local Govt Bond UCITS ETF USD (Dist)	EUR	48 000	2 017 281,60	1,54
LOOMIS SAYLES SUSTAINABLE EURO CREDIT FUND Q A EUR	EUR	279 000	2 656 080,00	2,03
TOTAL IRLANDE			4 673 361,60	3,57
LUXEMBOURG				
MIR EUR GREEN SUST BD FD SI EUR CAP	EUR	92 000	8 892 720,00	6,80
MIR EUR GRE SUST CORP BD FD SI/A EUR	EUR	144 200	13 384 644,00	10,25
MIROVA EURO HIGH YLD SUST EUR I NPF CAP	EUR	61 300	6 602 010,00	5,05
MULTI-UNITS LUXEMBOURG - Lyxor Euro Government Bond 7-10Y (D)	EUR	24 000	3 945 333,60	3,02
OSSIAM EUR GOV 3-5Y CAR RED	EUR	61 700	11 959 681,20	9,15
OSTRUM GLOBAL EMERGING BDS SI A HEUR CAP	EUR	73 000	6 767 830,00	5,18
Xtrackers II Global Government Bond UCITS ETF DHD	EUR	71 400	12 972 030,54	9,93
TOTAL LUXEMBOURG			64 524 249,34	49,38
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			130 472 852,81	99,84
TOTAL Organismes de placement collectif			130 472 852,81	99,84
Créances			186 205,02	0,15
Dettes			-109 557,60	-0,09
Comptes financiers			127 779,75	0,10
Actif net			130 677 279,98	100,00



6. Annexe(s)

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

Produit

Avenir Obligataire

Part Assureur A1 - Code ISIN : FR0013531001

La Société de Gestion Natixis Investment Managers International, qui appartient au Groupe BPCE, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ce Produit est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion, www.im.natixis.com ou en appelant au 01 78 40 98 40. **Les informations clés contenues dans ce document sont à jour au 01/01/2023.**

En quoi consiste ce Produit ?

Type □ Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est réservé aux entreprises d'assurance partenaires de Natixis Interépargne, dans le cadre de la mise en place de plan d'épargne retraite Assurantiel. Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détenez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs.

Echéance □ Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

Objectifs

L'objectif de gestion du FCPE est de surperformer sur le long terme son indicateur de référence composite : 60% FTSE MTS Euro ZO GV BD 3-5Y Euro + 20% Bloomberg Euro Aggregate Corporate Total Return Index Value Unhedged EUR + 5% BofA Merrill Lynch Euro High Yield BB-B Rated Constrained TR (euro hedged) + 10% JPM GBI (Global Bond Index) Global + 5% JPM EMBI (Emerging Markets Bond Index) Global Diversified. Les définitions de ces indices sont disponibles dans le règlement du FCPE. La durée de placement recommandée est d'au minimum 3 ans. Cette durée ne tient pas compte de la durée légale de blocage des avoirs.

La politique d'investissement du FCPE consiste à déterminer des allocations d'actif en trois étapes : une allocation stratégique définie en fonction des analyses économiques générales, une allocation tactique cherchant les opportunités de marché puis un choix de titres de créance privilégiant les meilleurs rendements/risque, selon l'estimation du gérant.

Le Produit relève de la classification Obligations et autres titres de créance internationaux.

Le Fonds est investi à hauteur de :

- 70% au moins de son actif net en obligations et autres titres de créances (obligations à taux fixes, variables, indexés (indexés sur l'inflation...), et/ou convertibles (y compris les obligations convertibles contingentes) pour un maximum de 10% de son actif net), directement ou via des actions et/ou parts d'OPCVM/FIA. Le Fonds est investi en obligations internationales jusqu'à 20% maximum de son actif net dont des obligations des pays émergents jusqu'à 10% maximum de son actif net. Le Fonds est investi entre 20% et 100% en instruments financiers de taux émis par des Souverains et/ou assimilés et entre 0% et 40% en instruments financiers de taux émis par des Corporates. En ce qui concerne l'allocation des différents instruments financiers de taux susvisés, il n'existe pas de clé de répartition prédéterminée. L'allocation dépend essentiellement de facteurs macroéconomiques et de facteurs techniques, tout en veillant à une diversification minimale des risques sous-jacents (taux, inflation,...).

La Société de Gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque de crédit, sur ses équipes et sa propre méthodologie. En plus de cette évaluation, la Société de Gestion prévoit que les investissements dans des émissions dont la notation est inférieure à BBB-/ Baa3 (source S&P, Fitch ratings ou Moody's) ou une notation équivalente selon l'analyse de la Société de Gestion sont autorisés mais ne pourront pas excéder 10 % de l'actif net du Fonds.

- pour le solde du portefeuille, jusqu'à 30% maximum de l'actif net en produits de taux des marchés monétaires de la zone euro, directement ou via des actions et/ou parts d'OPCVM/FIA.

Le Fonds peut être exposé au risque de change jusqu'à 30 % de son actif net et est géré dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de 1 à 7. Le Fonds peut être investi à plus de 20 % de son actif net en parts ou actions d'OPCVM/FIA.

Le FCPE peut recourir aux contrats financiers (instruments dérivés) dans la limite d'engagement de 100% de l'actif net, à titre de couverture et d'exposition, en vue de la réalisation de l'objectif de gestion.

Le Produit capitalise ses revenus.

ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interépargne peut demander tous les jours le rachat du Produit détenu à la demande des bénéficiaires du PER assurantiel. Les rachats sont exécutés sur la base de la valeur liquidative telle que définie par le PER Assurantiel et/ou dans la documentation contractuelle associée. Les bénéficiaires d'un PER assurantiel sont invités à se renseigner directement auprès d'ARIAL CNP ASSURANCES ou du gestionnaire de leur PER, sur les modalités de modification de leur exposition via leur PER.

Investisseurs de détail visés □ Ce produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise; il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements dans des titres obligataires et autres titres de créances internationales; peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 3 ans (horizon à moyen terme); peuvent supporter des pertes temporaires.

Informations complémentaires

Dépositaire : CACEIS Bank

Gestionnaire de PER : ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interépargne, en qualité de gestionnaire du PER au sens de l'article L224-8 du Code monétaire et financier.

Forme juridique : FCPE Multi-Entreprises

Fiscalité : selon le type de versement et les options prises à la souscription, outre les prélèvements sociaux sur les plus-values, le capital constitué peut être soumis à impôt sur le revenu (ou au prélèvement forfaitaire unique) lors du rachat. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès du Gestionnaire du PER.

Conseil de surveillance : Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de 2 membres : 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou des règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises ; et de 1 membre représentant chaque entreprise ou groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou groupe d'entreprises.

Lorsque le Plan donne lieu à l'adhésion à un contrat d'assurance de groupe, les titulaires du plan sont représentés au Conseil de Surveillance du FCPE en lieu et place de l'entreprise d'assurance porteuse des parts.

La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues par le Code du travail.

Le règlement, le rapport annuel, les derniers documents périodiques et la valeur liquidative du Produit sont disponibles auprès de votre Entreprise, sur votre Espace Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com, auprès du gestionnaire du PER ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.

Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Quels sont les risques et que pourriez-vous récupérer en retour ?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 3 années.

Ce Produit n'inclut aucune protection contre les performances futures du marché, vous pourriez donc perdre une partie ou la totalité de votre investissement.

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce Produit est classé 2 sur 7, soit un niveau de risque faible. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futures performances se situent à un niveau faible, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : risque de crédit, risque de contrepartie.

Soyez conscient que vous pouvez être impacté par un risque de change. En effet, la devise de ce Produit peut être différente de celle de votre pays. Les remboursements que vous recevrez seront effectués dans la devise de ce Produit qui pourra être différente de celle de votre pays, le rendement final que vous obtiendrez dépendra du taux de change entre ces deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais ne comprennent pas les coûts que vous pourriez avoir à payer à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants de votre remboursement.

Ce montant dépend également de la performance future des marchés. L'évolution future des marchés est incertaine et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit combinée à celle de l'Indice de Référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 années		Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 3 années
Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR			
Scénarios			
Minimum		Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.	
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 220 EUR	8 530 EUR
	Rendement annuel moyen	-17,8%	-5,2%
Défavorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 780 EUR	8 870 EUR
	Rendement annuel moyen	-12,2%	-3,9%
Intermédiaire (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 620 EUR	9 790 EUR
	Rendement annuel moyen	-3,8%	-0,7%
Favorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 110 EUR	10 720 EUR
	Rendement annuel moyen	1,1%	2,3%

(*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à la classe : 100% Avenir Obligataire I) effectué entre 2019 et 2022 pour le scénario défavorable, entre 2018 et 2021 pour le scénario intermédiaire et entre 2012 et 2015 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si Natixis Investment Managers International ne peut pas vous rembourser ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank. En cas d'insolvabilité de Natixis Investment Managers International, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Par ailleurs, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

Quels sont les coûts de votre Produit ?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons considéré :

- Que pour la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 3 années
Coûts Totaux	619 EUR	860 EUR
Incidence des coûts annuel (*)	6,3%	3,0% chaque année

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,3% avant déduction des coûts et de -0,7% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 63 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Frais d'entrée	5,0% du montant que vous investissez. Ceci est le maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge.	Jusqu'à 500 EUR
Frais de sortie	Il n'y a aucun frais de sortie.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	1,2% Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.	117 EUR
Frais de transactions	0,0% de la valeur de votre investissement. <i>Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.</i>	2 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 3 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse ClientServicingAM@natixis.com ou envoyer un courrier à Natixis Investment Managers International à l'adresse suivante : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte.

Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 0 année sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

Produit

Avenir Obligataire

Part I - Code AMF : 990000051339

La Société de Gestion Natixis Investment Managers International, qui appartient au Groupe BPCE, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ce Produit est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion, www.im.natixis.com ou en appelant au 01 78 40 98 40. **Les informations clés contenues dans ce document sont à jour au 01/01/2023.**

En quoi consiste ce Produit ?

Type □ Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détiendrez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs.

Echéance □ Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

Objectifs

L'objectif de gestion du FCPE est de surperformer sur le long terme son indicateur de référence composite : 60% FTSE MTS Euro ZO GV BD 3-5Y Euro + 20% Bloomberg Euro Aggregate Corporate Total Return Index Value Unhedged EUR + 5% BofA Merrill Lynch Euro High Yield BB-B Rated Constrained TR (euro hedged) + 10% JPM GBI (Global Bond Index) Global + 5% JPM EMBI (Emerging Markets Bond Index) Global Diversified. Les définitions de ces indices sont disponibles dans le règlement du FCPE. La durée de placement recommandée est d'au minimum 3 ans. Cette durée ne tient pas compte de la durée légale de blocage des avoirs.

La politique d'investissement du FCPE consiste à déterminer des allocations d'actif en trois étapes : une allocation stratégique définie en fonction des analyses économiques générales, une allocation tactique cherchant les opportunités de marché puis un choix de titres de créance privilégiant les meilleurs rendements/risque, selon l'estimation du gérant.

Le Produit relève de la classification Obligations et autres titres de créance internationaux.

Le Fonds est investi à hauteur de :

- 70% au moins de son actif net en obligations et autres titres de créances (obligations à taux fixes, variables, indexés (indexés sur l'inflation...), et/ou convertibles (y compris les obligations convertibles contingentes) pour un maximum de 10% de son actif net), directement ou via des actions et/ou parts d'OPCVM/FIA. Le Fonds est investi en obligations internationales jusqu'à 20% maximum de son actif net dont des obligations des pays émergents jusqu'à 10% maximum de son actif net. Le Fonds est investi entre 20% et 100% en instruments financiers de taux émis par des Souverains et/ou assimilés et entre 0% et 40% en instruments financiers de taux émis par des Corporates. En ce qui concerne l'allocation des différents instruments financiers de taux susvisés, il n'existe pas de clé de répartition prédéterminée. L'allocation dépend essentiellement de facteurs macroéconomiques et de facteurs techniques, tout en veillant à une diversification minimale des risques sous-jacents (taux, inflation,...).

La Société de Gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque de crédit, sur ses équipes et sa propre méthodologie. En plus de cette évaluation, la Société de Gestion prévoit que les investissements dans des émissions dont la notation est inférieure à BBB-/ Baa3 (source S&P, Fitch ratings ou Moody's) ou une notation équivalente selon l'analyse de la Société de Gestion sont autorisés mais ne pourront pas excéder 10 % de l'actif net du Fonds.

- pour le solde du portefeuille, jusqu'à 30% maximum de l'actif net en produits de taux des marchés monétaires de la zone euro, directement ou via des actions et/ou parts d'OPCVM/FIA.

Le Fonds peut être exposé au risque de change jusqu'à 30 % de son actif net et est géré dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de 1 à 7. Le Fonds peut être investi à plus de 20 % de son actif net en parts ou actions d'OPCVM/FIA.

Le FCPE peut recourir aux contrats financiers (instruments dérivés) dans la limite d'engagement de 100% de l'actif net, à titre de couverture et d'exposition, en vue de la réalisation de l'objectif de gestion.

Le Produit capitalise ses revenus.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

Investisseurs de détail visés □ Ce produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise; il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements dans des titres obligataires et autres titres de créances internationales; peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 3 ans (horizon à moyen terme); peuvent supporter des pertes temporaires.

Informations complémentaires

Dépositaire : CACEIS Bank

Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.

Forme juridique : FCPE Multi-Entreprises

Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets de votre Produit réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale et sociale française.

Conseil de surveillance : Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de 2 membres : 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou des règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises ; et de 1 membre représentant chaque entreprise ou groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou groupe d'entreprises.

La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.

Le règlement du Produit est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou auprès de votre teneur de compte.

Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Quels sont les risques et que pourriez-vous récupérer en retour ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 3 années. Ce Produit n'inclut aucune protection contre les performances futures du marché, vous pourriez donc perdre une partie ou la totalité de votre investissement.

Risque le plus faible Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce Produit est classé 2 sur 7, soit un niveau de risque faible. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futures performances se situent à un niveau faible, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : risque de crédit, risque de contrepartie.

Soyez conscient que vous pouvez être impacté par un risque de change. En effet, la devise de ce Produit peut être différente de celle de votre pays. Les remboursements que vous recevrez seront effectués dans la devise de ce Produit qui pourra être différente de celle de votre pays, le rendement final que vous obtiendrez dépendra du taux de change entre ces deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais ne comprennent pas les coûts que vous pourriez avoir à payer à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants de votre remboursement.

Ce montant dépend également de la performance future des marchés. L'évolution future des marchés est incertaine et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 années		Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 3 années
Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR			
Scénarios			
Minimum		Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.	
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 290 EUR	7 820 EUR
	Rendement annuel moyen	-27,1%	-7,9%
Défavorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 820 EUR	8 920 EUR
	Rendement annuel moyen	-11,8%	-3,7%
Intermédiaire (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 620 EUR	9 810 EUR
	Rendement annuel moyen	-3,8%	-0,6%
Favorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 110 EUR	10 720 EUR
	Rendement annuel moyen	1,1%	2,3%

(*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement effectué entre 2019 et 2022 pour le scénario défavorable, entre 2016 et 2019 pour le scénario intermédiaire et entre 2012 et 2015 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si Natixis Investment Managers International ne peut pas vous rembourser ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank. En cas d'insolvabilité de Natixis Investment Managers International, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Par ailleurs, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

Quels sont les coûts de votre Produit ?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons considéré :

- Que pour la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 3 années
Coûts Totaux	571 EUR	716 EUR
Incidence des coûts annuel (*)	5,8%	2,5% chaque année

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,9% avant déduction des coûts et de -0,6% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 28 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Frais d'entrée	5,0% du montant que vous investissez. Ceci est le maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge.	Jusqu'à 500 EUR
Frais de sortie	Il n'y a aucun frais de sortie.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	0,7% Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.	69 EUR
Frais de transactions	0,0% de la valeur de votre investissement. <i>Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.</i>	2 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 3 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse ClientServicingAM@natixis.com ou envoyer un courrier à Natixis Investment Managers International à l'adresse suivante : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte.

Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 10 années sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.



AVENIR OBLIGATAIRE Part A1

Investi en produits de taux, ce Fonds a pour objectif de surperformer sur le long terme son indicateur de référence.

FCPE N°6085

CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d'€) : 130.68
Valeur liquidative en € : Part A1 92.93960

DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(2)

3 ans au moins

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE



INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(1)

60% FTSE MTS Euro ZO GV BD 3-5 Y Euro + 20% Bloomberg Euro Aggregate Corporate Total Return Index Value Unhedged EUR + 10% JPM GBI + 5% ICE BofAML Euro High Yield BB-B Rated Constrained TR (euro hedged) + 5% JPM EMBI Global Diversified

CARACTÉRISTIQUES

Date d'agrément
Devise du fonds EUR
Type de fonds FCPE
Valorisation Quotidienne
Dépositaire CACEIS Bank
Société de gestion NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
Classification AMF Obligations et autres titres de créances internationaux

PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques de perte en capital / taux / crédit / titres spéculatifs / pays émergents / change / contrepartie / titrisation / obligations convertibles contingentes / durabilité

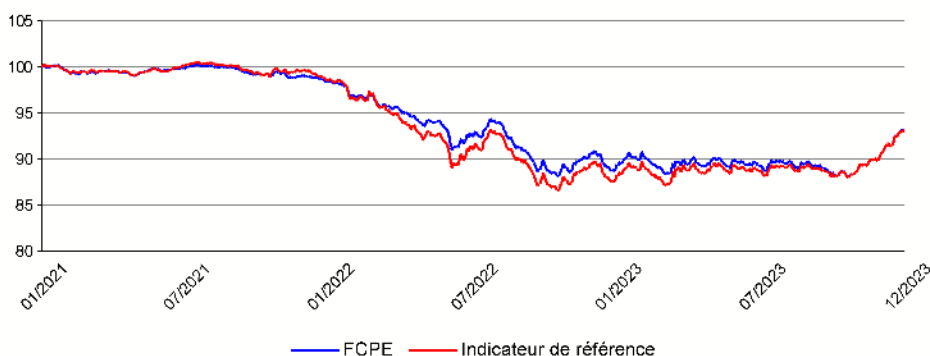
FRAIS COURANTS: 1.20%

PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	Création
Depuis le	30/11/2023	30/12/2022	30/12/2022			22/01/2021
Performance du FCPE	2.57%	4.83%	4.83%	-	-	-7.06%
Performance de l'indicateur de référence	2.48%	6.25%	6.25%	-	-	-7.11%
Écart de performance	0.09%	-1.42%	-1.42%	-	-	0.05%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	-	-	-2.46%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	-	-	-2.48%
Écart de performance	NS	NS	NS	-	-	0.02%
Volatilité du FCPE	NS	NS	3.90%	-	-	3.58%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	4.09%	-	-	4.12%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

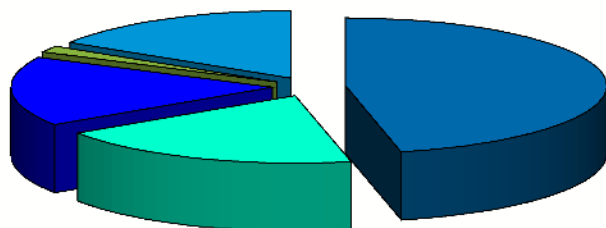
ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100 au 22/01/2021)



PERFORMANCES CALENDAIRES

	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Performance du FCPE	-10.21%									
Performance de l'indicateur de référence	-11.70%									
Écart de performance	1.50%									

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



■ Obligations Euro Etats 46.58% ■ Oblig. Euro Aggr. & Crédit 19.08%
■ Obligations Hors Euro 16.65% ■ Monétaire & Liquidités 1.62%
■ Autres Obl. Euro 16.07%

EXPOSITION PAR TYPE D'ACTIFS (en %)

	Répartition*	Dérivés	Exposition**
Obligations	98.38%	0.00%	98.38%
Monétaires & Liquidités	1.62%	0.00%	1.62%
	100.00%	0.00%	100.00%

* En % de l'actif net ** Y compris les positions en dérivés

(1) Voir glossaire en dernière page

(2) Cette durée ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs

(3) Pour plus de détails sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds



Principales lignes (hors OPCVM monétaire)

FR0011314798	OSTRUM SRI OBLI EURO 3-5 ANS I	34.41%
FR0014008CA3	OSTRUM SRI CREDIT EURO PART SI	11.02%
LU2167020341	MIR EUR GREEN SUST CORP BD FD SI EUR CAP	10.24%
LU0690964092	XTRACKERS II GLOBAL GOVT BD ET	9.93%
LU2069380306	OSSIAM EUR GOV BD 3-5Y CBN RD	9.15%
LU1469472473	MIR EUR GREEN SUST BD FD SI EUR CAP	6.81%
LU1118021739	OSTRUM GLOBAL EMERGING BDS SI A HEUR CAP	5.18%
LU2478873263	MIROVA EURO HIGH YLD SUST EUR I NPF CAP	5.05%
LU1287023185	LYXOR EUR GOV BOND 7-10Y DR	3.02%
IE00BM990122	LOOMIS SAYLES SUSTAI EURO CREDIT Q A EUR	2.03%
TOTAL		96.84%

COMMENTAIRE DE GESTION

La Réserve Fédérale a surpris favorablement les investisseurs en soulignant dès le 13 décembre que le plus haut des taux directeurs avait probablement été atteint et que le repli de l'inflation permettait d'envisager la possibilité d'une inflexion de la politique monétaire l'an prochain.

Les membres de la banque centrale de Washington ne projetaient en effet plus de hausse du taux des Fed Funds, comme c'était encore le cas en septembre, et laissaient entrevoir trois baisses de 0,25% en 2024 contre deux précédemment. Les marchés de taux, qui reflétaient préalablement des anticipations de quatre déteintes de cette ampleur en 2024, dont la première dès le mois de mai, ont accentué ces attentes à six mouvements de baisse à partir de mars.

En Europe, l'éventualité d'une détente des taux directeurs de la BCE n'a pas été discutée selon la Présidente Lagarde lors du conseil des gouverneurs dont les conclusions ont été rendues publiques le 14 décembre.

Le changement de ton, plus accommodant, de la Réserve Fédérale a permis une nette détente des taux de rendement obligataires de part et d'autre de l'Atlantique, même si la communication de la BCE a conservé un biais restrictif. Par ailleurs, le statu quo monétaire de la Banque du Japon a été bien accueilli.

Sur le marché des emprunts d'états à 10 ans, le rendement du T-Note s'est replié de 45 points de base, à 3,88%. Les rendements des dettes souveraines de la zone euro ont continué d'évoluer dans le sillage de l'obligation américaine de référence. Au 29 décembre, le rendement du Bund allemand s'est établi à 2,02% (-0,42%) et celui de l'OAT française à 2,56% (-0,46%). L'écart de rendement entre l'Italie et l'Allemagne s'est resserré de 11 points à 168 points de base.

L'indice Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 ans, de maturité plus courte et moins sensible, s'est de nouveau apprécié de 2,21%. Les composantes Souverains et Entreprises de cet indice ont progressé de, respectivement, 2,11% et 2,44%.

Les perspectives d'une détente des taux directeurs et d'un atterrissage en douceur de l'économie américaine, scénario privilégié par le Président Powell et conforté par plusieurs indicateurs avancés et un marché de l'emploi solide, ont également soutenu les marchés d'actions. Exprimés en euro, les indices MSCI des grands marchés d'actions développés et émergents se sont de nouveau inscrits en hausse : Europe +3,71% (dont zone euro +3,22% et Europe hors zone euro +4,23%) et Monde, émergents inclus, hors Europe +3,48% (dont Etats-Unis +3,39%, Japon +3,09% et Emergents +2,63%).

L'ESTR Capitalisé, indice de référence du marché monétaire progresse de +0,31% sur le mois de décembre et de +3,28% depuis le début de l'année.



GLOSSAIRE

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DIC.

PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE

Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIPs, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

RÈGLEMENT EUROPÉEN SFDR (SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION)

- Article 8 : produits promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison des deux. Même si ces produits n'ont pas d'objectif d'investissement durable, ils peuvent investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.

- Article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable.

- Article 6 : produits qui ne rentrent pas dans la catégorie Article 8 ou Article 9. Ces produits ne visent pas à promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, ou à avoir l'investissement durable comme objectif. Ces produits peuvent toujours intégrer des caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance (ESG), bien que non jugées significatives ou contraignantes, via des approches d'exclusion ou une analyse dédiée dans le cadre de l'évaluation des risques.

DÉRIVÉS

Instruments financiers dont les prix dépendent de celui d'autres instruments (une action, une obligation, etc.) que les professionnels appellent le « sous-jacent ».

Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DIC) disponible sur votre Espace Personnel du site internet www.interepargne.natixis.fr.

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : ClientServicingAM@natixis.com.

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.

Natixis Interépargne : Société Anonyme au capital social de 8 890 784 EUR - 692 012 669 RCS Paris - 59, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

Natixis Investment Managers International : Société anonyme au capital de 51 371 060,28 Euros - 329 450 738 RCS Paris - Agrément AMF n°GP-90-009 - 43, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris



AVENIR OBLIGATAIRE

Investi en produits de taux, ce Fonds a pour objectif de surperformer sur le long terme son indicateur de référence.

FCPE N°8085

CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d'€) : 130.68
Valeur liquidative en € : Part I 74.46481

DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(2)

3 ans au moins

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE



INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(1)

60% FTSE MTS Euro ZO GV BD 3-5 Y Euro + 20% Bloomberg Euro Aggregate Corporate Total Return Index Value Unhedged EUR + 10% JPM GBI + 5% ICE BofAML Euro High Yield BB-B Rated Constrained TR (euro hedged) + 5% JPM EMBI Global Diversified

CARACTÉRISTIQUES

Date d'agrément 28/12/1971
Devise du fonds EUR
Type de fonds FCPE
Valorisation Quotidienne
Dépositaire CACEIS Bank
Société de gestion NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
Classification AMF Obligations et autres titres de créances internationaux

PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques de perte en capital / taux / crédit / titres spéculatifs / pays émergents / change / contrepartie / titrisation / obligations convertibles contingentes / durabilité

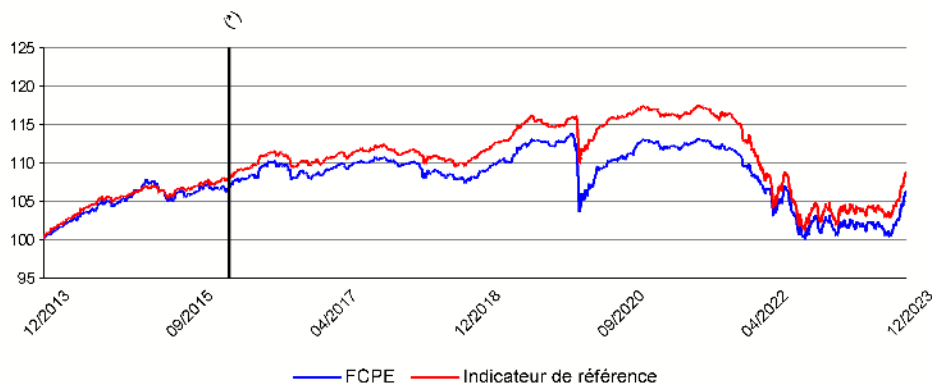
FRAIS COURANTS: 0.70%

PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Depuis le	30/11/2023	30/12/2022	30/12/2022	31/12/2020	31/12/2018	31/12/2013
Performance du FCPE	2.61%	5.34%	5.34%	-6.09%	-1.92%	6.13%
Performance de l'indicateur de référence	2.48%	6.25%	6.25%	-7.39%	-1.94%	8.57%
Écart de performance	0.13%	-0.90%	-0.90%	1.30%	0.02%	-2.44%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	-2.08%	-0.39%	0.60%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	-2.53%	-0.39%	0.83%
Écart de performance	NS	NS	NS	0.46%	0.00%	-0.23%
Volatilité du FCPE	NS	NS	4.03%	3.84%	3.88%	3.18%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	4.22%	4.33%	3.74%	3.00%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100 au 31/12/2013)

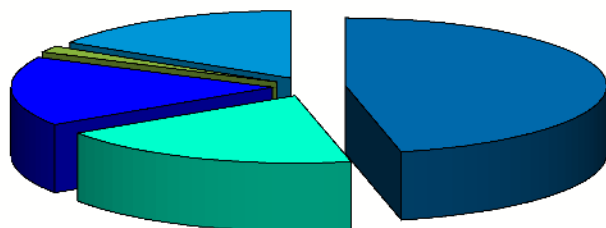


(*) En raison d'un changement de gestion intervenu le 26/02/2016 les performances antérieures à cette date ne reflètent plus l'orientation de gestion actuelle du FCPE.

PERFORMANCES CALENDAIRES

	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Performance du FCPE	-9.75%	-1.22%	0.30%	4.13%	-1.78%	1.10%	2.09%	1.04%	5.63%	2.33%
Performance de l'indicateur de référence	-11.70%	-1.29%	2.21%	3.61%	-0.92%	1.33%	2.68%	1.39%	5.93%	2.32%
Écart de performance	1.95%	0.07%	-1.91%	0.53%	-0.85%	-0.23%	-0.60%	-0.34%	-0.30%	0.01%

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



■ Obligations Euro Etats 46.58% ■ Oblig. Euro Aggr. & Crédit 19.08%
■ Obligations Hors Euro 16.65% ■ Monétaire & Liquidités 1.62%
■ Autres Obl. Euro 16.07%

EXPOSITION PAR TYPE D'ACTIFS (en %)

	Répartition*	Dérivés	Exposition**
Obligations	98.38%	0.00%	98.38%
Monétaires & Liquidités	1.62%	0.00%	1.62%
	100.00%	0.00%	100.00%

* En % de l'actif net ** Y compris les positions en dérivés

(1) Voir glossaire en dernière page

(2) Cette durée ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs

(3) Pour plus de détails sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds



Principales lignes (hors OPCVM monétaire)

FR0011314798	OSTRUM SRI OBLI EURO 3-5 ANS I	34.41%
FR0014008CA3	OSTRUM SRI CREDIT EURO PART SI	11.02%
LU2167020341	MIR EUR GREEN SUST CORP BD FD SI EUR CAP	10.24%
LU0690964092	XTRACKERS II GLOBAL GOVT BD ET	9.93%
LU2069380306	OSSIAM EUR GOV BD 3-5Y CBN RD	9.15%
LU1469472473	MIR EUR GREEN SUST BD FD SI EUR CAP	6.81%
LU1118021739	OSTRUM GLOBAL EMERGING BDS SI A HEUR CAP	5.18%
LU2478873263	MIROVA EURO HIGH YLD SUST EUR I NPF CAP	5.05%
LU1287023185	LYXOR EUR GOV BOND 7-10Y DR	3.02%
IE00BM990122	LOOMIS SAYLES SUSTAI EURO CREDIT Q A EUR	2.03%
TOTAL		96.84%

COMMENTAIRE DE GESTION

La Réserve Fédérale a surpris favorablement les investisseurs en soulignant dès le 13 décembre que le plus haut des taux directeurs avait probablement été atteint et que le repli de l'inflation permettait d'envisager la possibilité d'une inflexion de la politique monétaire l'an prochain.

Les membres de la banque centrale de Washington ne projetaient en effet plus de hausse du taux des Fed Funds, comme c'était encore le cas en septembre, et laissaient entrevoir trois baisses de 0,25% en 2024 contre deux précédemment. Les marchés de taux, qui reflétaient préalablement des anticipations de quatre déteintes de cette ampleur en 2024, dont la première dès le mois de mai, ont accentué ces attentes à six mouvements de baisse à partir de mars.

En Europe, l'éventualité d'une détente des taux directeurs de la BCE n'a pas été discutée selon la Présidente Lagarde lors du conseil des gouverneurs dont les conclusions ont été rendues publiques le 14 décembre.

Le changement de ton, plus accommodant, de la Réserve Fédérale a permis une nette détente des taux de rendement obligataires de part et d'autre de l'Atlantique, même si la communication de la BCE a conservé un biais restrictif. Par ailleurs, le statu quo monétaire de la Banque du Japon a été bien accueilli.

Sur le marché des emprunts d'états à 10 ans, le rendement du T-Note s'est replié de 45 points de base, à 3,88%. Les rendements des dettes souveraines de la zone euro ont continué d'évoluer dans le sillage de l'obligation américaine de référence. Au 29 décembre, le rendement du Bund allemand s'est établi à 2,02% (-0,42%) et celui de l'OAT française à 2,56% (-0,46%). L'écart de rendement entre l'Italie et l'Allemagne s'est resserré de 11 points à 168 points de base.

L'indice Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 ans, de maturité plus courte et moins sensible, s'est de nouveau apprécié de 2,21%. Les composantes Souverains et Entreprises de cet indice ont progressé de, respectivement, 2,11% et 2,44%.

Les perspectives d'une détente des taux directeurs et d'un atterrissage en douceur de l'économie américaine, scénario privilégié par le Président Powell et conforté par plusieurs indicateurs avancés et un marché de l'emploi solide, ont également soutenu les marchés d'actions. Exprimés en euro, les indices MSCI des grands marchés d'actions développés et émergents se sont de nouveau inscrits en hausse : Europe +3,71% (dont zone euro +3,22% et Europe hors zone euro +4,23%) et Monde, émergents inclus, hors Europe +3,48% (dont Etats-Unis +3,39%, Japon +3,09% et Emergents +2,63%).

L'ESTR Capitalisé, indice de référence du marché monétaire progresse de +0,31% sur le mois de décembre et de +3,28% depuis le début de l'année.



GLOSSAIRE

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DIC.

PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE

Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIPs, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

RÈGLEMENT EUROPÉEN SFDR (SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION)

- Article 8 : produits promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison des deux. Même si ces produits n'ont pas d'objectif d'investissement durable, ils peuvent investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.

- Article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable.

- Article 6 : produits qui ne rentrent pas dans la catégorie Article 8 ou Article 9. Ces produits ne visent pas à promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, ou à avoir l'investissement durable comme objectif. Ces produits peuvent toujours intégrer des caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance (ESG), bien que non jugées significatives ou contraignantes, via des approches d'exclusion ou une analyse dédiée dans le cadre de l'évaluation des risques.

DÉRIVÉS

Instruments financiers dont les prix dépendent de celui d'autres instruments (une action, une obligation, etc.) que les professionnels appellent le « sous-jacent ».

Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DIC) disponible sur votre Espace Personnel du site internet www.interepargne.natixis.fr.

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : ClientServicingAM@natixis.com.

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.

Natixis Interépargne : Société Anonyme au capital social de 8 890 784 EUR - 692 012 669 RCS Paris - 59, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

Natixis Investment Managers International : Société anonyme au capital de 51 371 060,28 Euros - 329 450 738 RCS Paris - Agrément AMF n°GP-90-009 - 43, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Avenir Obligataire
Identifiant d'entité juridique : 969500Q4PBPPRVRE3Z86

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui

☒ ☐ ☒ Non

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%

☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 0% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le fonds a promu des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) en sélectionnant des OPC (gestion active) au travers d'une analyse qualitative ESG propriétaire à la société de gestion (méthode dite « Conviction & Narrative »), et en excluant les OPC (y compris les ETFs) qui investissent dans des sociétés dont plus de 25 % des revenus proviennent de la production d'énergie générée par le charbon ou de la production de charbon. En ce qui concerne la sélection des ETFs (gestion passive), une analyse qualitative de l'indice répliqué est réalisée afin de s'assurer de l'adéquation avec les filtres ESG de la société de gestion tels que :

- la typologie d'indices (indices Paris Aligned Benchmarks ou Climate Transition Benchmarks ou une thématique Environnementale ou Sociale) ou des indices ESG,
- l'application par les indices d'une politique d'exclusion charbon en ligne avec celle de la société de gestion, ainsi que des exclusions sur les Worst Offenders),
- une méthodologie de construction de l'indice qui repose sur des standards de marché, qui doit prendre en compte des critères ESG de manière significative, qui utilise une méthode de réplication physique, ...

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le FCPE.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Point préalable : l'ensemble des résultats présentés ci-dessous sont au 29/12/2023. Ce portefeuille étant passé Article 8 fin 2023, il n'a pas été possible de fournir davantage d'historique.

Au niveau des OPC monétaires, correspondant en moyenne à 1.5% de l'actif net total :

- 100% des OPC avaient une note ESG basique détenant le label français ISR ou non labellisés mais dont la stratégie d'investissement respecte les contraintes applicables aux fonds ISR

Au niveau des OPC non monétaires, correspondant en moyenne à 93.8% de l'actif net total :

- 57.0% des OPC avaient une note ESG élevée
- 17.1% des OPC avaient une note ESG basique détenant le label français ISR ou non labellisés mais dont la stratégie d'investissement respecte les contraintes applicables aux fonds ISR
- 9.8% des OPC avaient une note ESG basique.
- 16.1% des OPC étaient "Sans Convictions & Narratifs"

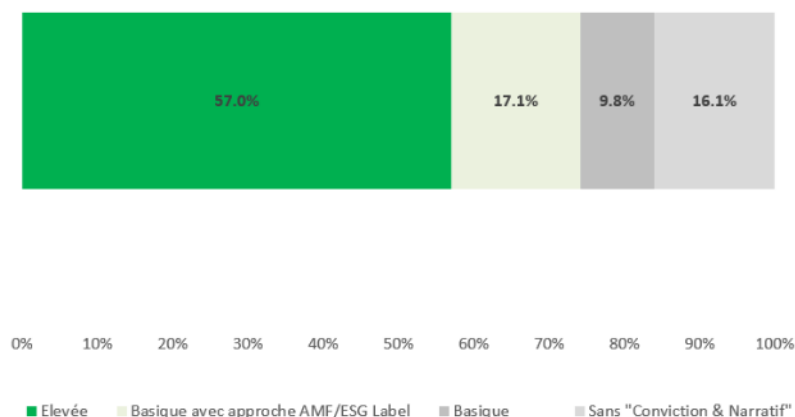
Au niveau des ETFs, correspondant en moyenne à 4.6% de l'actif net total :

- Il n'y a pas eu sur ce périmètre de revue spécifique par l'équipe ESG et l'équipe d'analyse de fonds ; équipes indépendantes des équipes de gestion.

Au niveau du portefeuille :

- Pourcentage d'OPC investi dans des sociétés dont plus de 25% des revenus proviennent de la production d'énergie générée par le charbon ou de la production de charbon : 0%
- Pourcentage d'OPC détenant le label français ISR ou un équivalent européen : 71.0%

Note ESG - OPC Non-Monétaires



...et par rapport aux périodes précédentes ?

Non Applicable - il s'agit de la première annexe périodique produite pour ce fonds.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Non Applicable.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Non Applicable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non Applicable.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Non Applicable.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives (ci-après les « Principal Adverse Impacts » ou « PAI ») sur les facteurs de durabilité, telles que définies dans l'Annexe 1 du Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022, ont été prises en compte dans le processus de sélection de Fonds de la société de gestion, via l'application de la méthode dite « Conviction Narrative ». La société de gestion sélectionne les Fonds sous-jacents qui ont défini des politiques d'exclusion claires sur des thèmes tels que :

- Les « worst offenders » (afin de prendre en compte le PAI 10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales),
- Les armes controversées (afin de prendre en compte le PAI 14. Politiques d'exclusion relatives à l'exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques),

La société de gestion a également appliqué une politique d'exclusion du charbon : les Fonds sous-jacents ne sont sélectionnés que s'ils pratiquent une politique d'exclusion cohérente avec la politique d'exclusion du charbon de la société de gestion (afin de prendre en compte les PAI 1. Emissions de GES, 2. Empreinte carbone, 3. L'intensité des GES des sociétés en portefeuille et 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles).

De plus amples informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans les rapports périodiques du Fonds conformément à l'article 11(2) du règlement SFDR.

En 2023, il n'y a eu, au cours de l'année, aucune controverse significative pouvant causer un désinvestissement sur le portefeuille.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
OSTRUM SRI OBLI EURO 3-5 ANS I (C/D) EUR	OPC Obligataires	36.42	France
X GLOBAL GOV BOND 1D EUR GT EUR	OPC actions	10.42	France
OSSIAM EUR GOV 3-5Y CAR RED GY EUR	Tracker taux	10.16	Luxembourg
MIR.EURO.GREEN.SUST.CORPOR.BOND.SI/A. €	OPC Obligataires	8.15	Luxembourg
MIR.EURO.GREEN.SUST.BOND.SIA.€	OPC Obligataires	5.03	Luxembourg
OSTRUM.GLOBAL.EMERGING.BOND.HS.A€	OPC Obligataires	4.93	Luxembourg
OSTRUM SRI CREDIT EURO I (C/D) EUR	OPC Obligataires	4.51	France
OSTRUM.EURO.CREDIT.SI.A€	OPC Obligataires	3.06	Luxembourg
OSTRUM SRI CREDIT EURO SI(C/D) EUR	OPC Obligataires	2.76	France
MIROVA EU.H.Y.GREEN AND SUST.BD.I- NPF/A€	OPC Obligataires	2.38	France
ISHARES EURO GOVT 3-5Y NA EUR	Trackers OPC Taux	1.89	Irlande
LOOMIS SAYLES SUSTAIN.EUR CRED.F Q/A EUR	OPC Obligataires	1.87	Luxembourg
OSTRUM EURO HIGH INCOME FUND N1/A (EUR)	OPC Obligataires	1.81	Luxembourg

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 02/01/2023-29/12/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ISHARES JPM EM LCL GOV BND IM EUR	Trackers	1.75	
OSTRUM SRI MONEY PLUS.ICEUR	OPC Monétaires	1.69	France

Les pourcentages sont calculés sur la base de la moyenne des 4 fins de trimestre de la période de référence.

Le pays affiché est le pays de risque, à savoir le pays où le titre est domicilié.

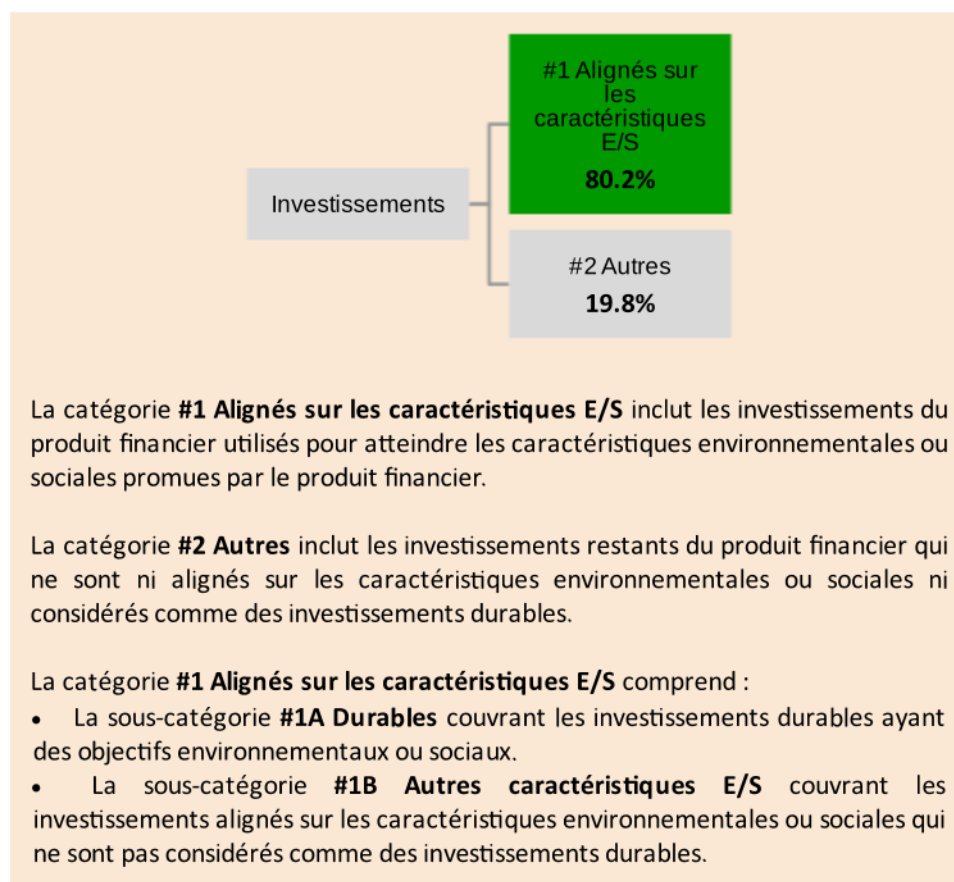


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Non Applicable.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Rappel : les résultats présentés ci-dessous sont au 29/12/2023.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au cours de la période de référence, le Fonds a principalement investi dans des OPC obligataires et Trackers taux, venant de France et du Luxembourg.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Après avoir effectué les recherches nécessaires, la société de gestion a jugé préférable de ne pas publier de résultat ex-post relatifs à la Taxonomie car les données collectées ne sont pas suffisamment exhaustives sur la période de référence. En outre, la société de gestion a mentionné dans son annexe pré-contractuelle un objectif de 0% d'alignement sur la Taxonomie.



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le

passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimés en pourcentage:

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹ ?**

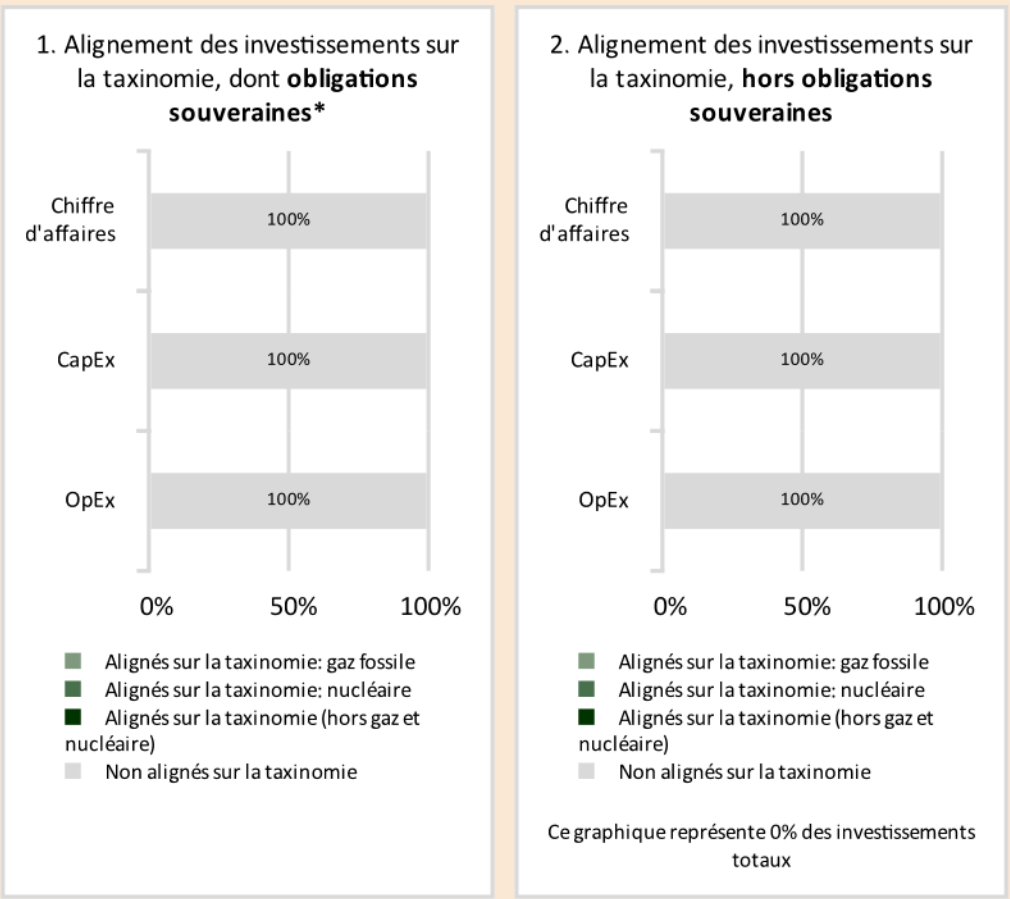
☐ Oui:

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Non Applicable.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non Applicable - la Société de Gestion a estimé préférable de ne pas publier les chiffres relatifs à la taxinomie.



Le

symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds a promu des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables. Par conséquent, la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie est de 0%



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non Applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Au cours de la période de référence, le Fonds a investi en moyenne 19.8% dans la catégorie « n°2 Autres ». Cette catégorie comprend une poche de diversification au travers d'OPC qui respectent les politiques d'exclusion de Natixis Investment Managers International, des instruments de trésorerie et des produits dérivés à titre d'exposition ou de couverture.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la période de référence, le fonds a atteint ses objectifs environnementaux et sociaux via :

- L'exclusion d'OPC investissant dans des sociétés dont plus de 25 % des revenus proviennent de la production d'énergie générée par le charbon ou de la production de charbon,
- La sélection d'OPC non-monétaires dont plus de plus de 57% ont une note ESG élevée.
- Le respect du seuil minimum de 90% de l'actif net détenant le label ISR, ou ayant une gestion équivalente si non labellisée (voir résultats plus haut dans l'annexe)



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non Applicable.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***

Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non Applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

43, avenue Pierre Mendès-France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : 01 78 40 80 00
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros
329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38